

**Délibération n°DEL-17-0493**

**Abandon de la 1ère modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU)  
de Toulouse Métropole, Commune de Saint-Jean**

L'an deux mille dix-sept le jeudi vingt-neuf juin à neuf heures, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil s'est réuni à Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse.

**Participants**

Afférents au Conseil :	134
Présents :	84
Procurations :	47
Date de convocation :	23 juin 2017

**Présents**

Aucamville	Mme Roseline ARMENGAUD
Aussonne	M. Francis SANCHEZ
Balma	Mme Sophie LAMANT, M. Laurent MERIC, M. Vincent TERRAIL-NOVES
Blagnac	M. Joseph CARLES, Mme Monique COMBES, Mme Danielle PEREZ
Brax	M. François LEPINEUX
Bruguières	M. Philippe PLANTADE
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO, Mme Béatrice URSULE
Colomiers	M. Guy LAURENT, Mme Josiane MOURGUE, Mme Karine TRAVAL-MICHELET
Comebarrieu	M. Daniel DEL COL
Cugnaux	M. Michel AUJOLAT, M. Philippe GUERIN, Mme Pascale LABORDE
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Gagnac	M. Michel SIMON
Launaguet	Mme Aline FOLTRAN, M. Michel ROUGE
Lespinasse	M. Bernard SANCE
L'Union	Mme Nadine MAURIN, M. Marc PERE, Mme Nathalie SIMON-LABRIC
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Pibrac	Mme Anne BORRIELLO
Quint-Fonsegrives	M. Bernard SOLERA
Saint-Jean	M. Michel FRANCES
Saint-Orens	M. Marc DEL BORRELLO
Seilh	M. Guy LOZANO
Toulouse	M. Christophe ALVES, M. Olivier ARSAC, Mme Catherine BLANC, Mme Michèle BLEUSE, M. Sacha BRIAND, Mme Marie-Pierre CHAUMETTE, M. François CHOLLET, M. Pierre COHEN, Mme Martine CROQUETTE, M. Romain CUJIVES, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Marie DEQUE, Mme Christine ESCOULAN, Mme Julie ESCUDIER, M. Emilion ESNAULT, M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Mme Marie-Jeanne FOUQUE, M. Régis GODEC, M. Samir HAJJE, Mme Isabelle HARDY, Mme Laurence KATZENMAYER, Mme Florie LACROIX, M. Djillali LAHIANI, Mme Annette LAIGNEAU, M. Jean-Michel LATTES, Mme Marthe MARTI,

	M. Antoine MAURICE, Mme Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Evelyne NGBANDA OTTO, M. Romuald PAGNUCCO, M. Jean-Louis REULAND, M. Daniel ROUGE, Mme Sylvie ROUILLON VALDIGUIE, M. Bertrand SERP, Mme Martine SUSSET, Mme Claude TOUCHEFEU, M. Pierre TRAUTMANN, M. Aviv ZONABEND
Tournefeuille	Mme Mireille ABBAL, Mme Danielle BUYS, M. Daniel FOURMY, M. Claude RAYNAL, M. Jacques TOMASI
Villeneuve-Tolosane	Mme Martine BERGES, M. Dominique COQUART

**Conseillers ayant donné pouvoir**

	Pouvoir à
Mme Brigitte CALVET	Claude RAYNAL
M. Gérard ANDRE	Michel ROUGE
Mme Lysiane MAUREL	Mireille ABBAL
M. Patrice RODRIGUES	Martine BERGES
M. Bernard KELLER	Joseph CARLES
M. Bernard LOUMAGNE	Ida RUSSO
M. Michel ALVINERIE	Karine TRAVAL-MICHELET
M. Damien LABORDE	Pascale LABORDE
Mme Elisabeth MAALEM	Guy LAURENT
M. Arnaud SIMION	Josiane MOURGUE
Mme Dominique BOISSON	Daniel DEL COL
M. Gilles BROQUERE	Vincent TERRAIL-NOVES
Mme Corinne VIGNON ESTEBAN	Véronique DOITTAU
M. Patrick DELPECH	Robert GRIMAUD
M. Edmond DESCLAUX	Jean-Luc MOUDENC
M. Jacques SEBI	Dominique COQUART
M. Bruno COSTES	Aviv ZONABEND
M. Raymond-Roger STRAMARE	Robert MEDINA
Mme Marie-Dominique VEZIAN	Michel FRANCES
M. Thierry FOURCASSIER	Christine ESCOLAN
Mme Dominique FAURE	Michel AUJOLAT
Mme Laurence ARRIBAGE	Marc DEL BORRELLO
M. Jean-Marc BARES-CRESCENCE	Daniel FOURMY
Mme Sophia BELKACEM GONZALEZ DE CANALES	Christophe ALVES
M. Franck BIASOTTO	Annette LAIGNEAU
M. Jean-Jacques BOLZAN	Samir HAJJE
Mme Charlotte BOUDARD PIERRON	Henri DE LAGOUTINE
M. Maxime BOYER	Catherine BLANC
M. Frédéric BRASILES	Jean-Claude DARDELET
M. François BRIANCON	Romain CUJIVES
M. Joël CARREIRAS	Pierre COHEN
Mme Hélène COSTES-DANDURAND	Ghislaine DELMOND
Mme Vincentella DE COMARMOND	Isabelle HARDY
M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE	Laurence KATZENMAYER
Mme Monique DURRIEU	Martine CROQUETTE
M. Francis GRASS	Florie LACROIX
M. Pierre LACAZE	Francis SANCHEZ
M. Jean-Luc LAGLEIZE	Pierre TRAUTMANN
M. Laurent LESGOURGUES	Julie ESCUDIER
Mme Brigitte MICOULEAU	Martine SUSSET
Mme Dorothée NAON	Daniel ROUGE
Mme Cécile RAMOS	Roseline ARMENGAUD
Mme Françoise RONCATO	Evelyne NGBANDA OTTO
Mme Elisabeth TOUTUT-PICARD	Nicole MIQUEL-BELAUD
Mme Gisèle VERNIOL	Claude TOUCHEFEU
Mme Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER	Marthe MARTI
M. Patrick BEISSEL	Anne BORRIELLO

**Conseillers excusés**

Beaupuy	M. Maurice GRENIER
Colomiers	M. Patrick JIMENA
Pin-Balma	M. Jacques DIFFIS

**Délibération n° DEL-17-0493****Abandon de la 1ère modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU)  
de Toulouse Métropole, Commune de Saint-Jean****Exposé**

Monsieur le Président rappelle au Conseil de la Métropole que par une délibération du 30 juin 2016, la décision a été prise de lancer la 1ère modification du PLU de Toulouse Métropole, Commune de Saint-Jean, concernant le règlement et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), en vue principalement :

- de renforcer les dispositions réglementaires en matière d'accueil de logements sociaux,
- d'encadrer l'aménagement et le renouvellement urbain du secteur de Bessayres,
- de permettre une meilleure articulation du secteur de Flottis avec celui de Bessayres,
- d'encadrer la constructibilité suite à la suppression du COS,
- de permettre des évolutions réglementaires...

La mise en œuvre de cette procédure a été précisée par arrêté du 19 octobre 2016 et un arrêté du 25 janvier 2017 a porté ouverture de l'enquête publique, qui s'est déroulée du 20 février au 21 mars 2017.

Or, des recours contentieux avaient été introduits à l'encontre de la délibération du Conseil de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse du 28 juin 2012 qui avait approuvé la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) de Saint-Jean et sa transformation en PLU.

Par jugement du 13 mars 2015, le Tribunal Administratif de Toulouse a rejeté l'ensemble des requêtes en annulation.

Les requérants ont interjeté appel de ce jugement devant la Cour Administrative d'Appel (CAA) de Bordeaux, qui, par un arrêt du 14 mars 2017, a annulé le jugement du Tribunal Administratif de Toulouse du 13 mars 2015 et la délibération du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse du 28 juin 2012 ayant approuvé la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) de Saint-Jean et sa transformation en PLU.

Cette décision de la CAA de Bordeaux portant annulation du PLU de Toulouse Métropole, Commune de Saint-Jean approuvé le 28 juin 2012 entraîne la remise en vigueur du document d'urbanisme immédiatement antérieur, au titre des articles L174-6 et L600-12 du code de l'urbanisme, à savoir le POS modifié le 28 novembre 2005.

A compter du 14 mars 2017, le document applicable sur le territoire de la Commune de Saint-Jean est donc le Plan d'Occupation des Sols (POS) modifié le 28 novembre 2005.

C'est la raison pour laquelle la procédure de 1ère modification du PLU de Toulouse Métropole, Commune de Saint-Jean, en cours au moment où a été rendue la décision de la CAA de Bordeaux le 14 mars 2017, doit être abandonnée.

L'objet de la présente délibération, qui n'a aucun caractère obligatoire n'étant prévue par aucune disposition législative ni réglementaire, est simplement d'acter cette situation, qui existe de fait et de droit depuis le 14 mars dernier.

**Décision**

Le Conseil de la Métropole,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L174-6 et L600-12,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêt de la Cour d'Appel de Bordeaux du 14 mars 2017 annulant la délibération du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse du 28 juin 2012 ayant approuvé la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) de Saint-Jean et sa transformation en PLU,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, Commune de Saint-Jean approuvé par délibération du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse du 28 juin 2012 et dont la 1ère modification était en cours au moment de la décision de la CAA susmentionnée,

Vu la délibération du 30 juin 2016 décidant le lancement de la 1ère modification du PLU de Toulouse Métropole, Commune de Saint-Jean,  
Vu l'arrêté du Président de Toulouse Métropole du 19 octobre 2016 portant mise en œuvre de la 1ère modification du PLU de Toulouse Métropole, Commune de Saint-Jean,  
Vu l'arrêté du Président de Toulouse Métropole du 25 janvier 2017 portant ouverture de l'enquête publique,  
Considérant la remise en vigueur du POS modifié le 28 novembre 2005 engendrée par l'annulation du PLU issue de l'arrêt de la CAA de Bordeaux susmentionnée,  
Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme et Projets urbains du mardi 23 mai 2017  
Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,  
Décide :

#### Article 1

De prendre acte de l'abandon de la procédure de 1ère modification du PLU de Toulouse Métropole, Commune de Saint-Jean, en cours au moment où a été rendue la décision de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux le 14 mars 2017, qui annule la délibération du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse du 28 juin 2012 ayant approuvé la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) de Saint-Jean et sa transformation en PLU.

#### Article 2

De prendre acte de la remise en vigueur du document d'urbanisme immédiatement antérieur, à savoir le Plan d'Occupation des Sols (POS) modifié le 28 novembre 2005, et ce depuis le 14 mars 2017.

#### Article 3

De procéder à l'affichage de la présente délibération durant un mois au siège de Toulouse Métropole et à la Mairie de Saint-Jean.

#### Article 4

De préciser que la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de Toulouse Métropole.

#### Article 5

De préciser qu'en vertu des articles L2131-1 et L5211-3 du code général des collectivités territoriales, la présente délibération sera exécutoire après sa transmission au représentant de l'Etat et l'accomplissement des mesures d'affichage édictées à l'article 3 ci-dessus.

#### Résultat du vote :

Pour	131
Contre	0
Abstentions	0
Non participation au vote	0

Publiée par affichage le

06 JUIL. 2017

Reçue à la Préfecture le

06 JUIL. 2017

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour extrait conforme,  
Le Président,





Jean-Luc MOUDENC